



SMAEP du Pas des Bêtes

Syndicat Mixte d'Adduction
d'Eau Potable du Pas des Bêtes
Site Internet : pasdesbetes.fr

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes**

Séance du 27 septembre 2023

Date de Convocation

15.09.2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à 10 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de la Commune de LAGARRIGUE sous la Présidence de Monsieur COLOM Vincent, Président.

Date affichage

15.09.2023

Présent(e)s : Mmes CABROL Jacqueline, MADAULE Christiane, MM. AZAM Bernard, BATTUT Jean-Louis, BOULOGNE Fabrice, COLOM Vincent, CUCULLIÈRES David, GARRIGUES Jean-Pierre, LAVAGNE Jean-Paul, MONTAGNÉ François, PHILIPPOU Didier, RAYSSÉGUIER Christian, VAUTE Alain.

Nbre Délégué(e)s : 16

En exercice : 16

Absent(e)s excusé(e)s :

MM. GONÇALVES Manuel (procuration à M. MONTAGNÉ François, MARCOU Philippe (procuration à M. GARRIGUES Jean-Pierre), MATHIEU Francis (procuration à Mme MADAULE Christiane).

Présent(e)s : 13

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut délibérer.

M. Jean-Louis BATTUT a été élu Secrétaire de séance.

Délibération 2023-019

Objet : Marché de travaux 2023 : Renouvellement du réseau Lieu-dit LES MARGARIDOUS et LE RECLOS, Commune de LABRUGUIÈRE et Renouvellement de réseaux Commune de NOAILHAC, liés à la présence de CVM au niveau de deux branchements.

Monsieur le Président rappelle que le renouvellement des réseaux d'eau potable est un axe majeur dans l'amélioration du rendement du Syndicat.

Dans le cadre de son programme 2023, le Comité syndical a déjà approuvé la réalisation de certaines opérations de renouvellement :

Nom de l'opération	Délibération	Montant de l'opération
Renouvellement des réseaux Lieu-dit LES MARGARIDOUS Commune de LABRUGUIÈRE	2023-007 du 07/03/2023	204 600,00 €HT

Afin de compléter le programme de renouvellement 2023, il est envisagé les opérations suivantes : en remplacement de l'opération de renouvellement de réseau en coordination avec les réseaux

d'assainissement sur la Commune de PONT-DE-L'ARN, qui a été classée en zone de protection de captage (ZPC) n° 2003-0008 – Montant de l'opération 315 000,00 €HT).

Ainsi, il est proposé, d'ajouter les opérations suivantes au programme 2023 de renouvellement :

Nom de l'opération	Montant de l'opération
Renouvellement des réseaux Lieu-dit LE RECLOS Commune de LABRUGUIÈRE	90 000,00 €HT
Renouvellement des réseaux Lieux-dits LA PEYRUGUE et LA GINESTE Commune de NOAILHAC (présence de CVM)	109 000,00 €HT

Le montant total du programme 2023 de renouvellement des réseaux est de 403 600,00 €HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Montant de l'opération	Subvention du département du TARN	Reste à charge du SMAEP
403 600,00 €HT	100 000,00 €HT	303 600,00 €HT

Monsieur le Président propose :

- D'approuver la modification du programme 2023 tel que présenté.
- D'approuver le principe du recours à l'emprunt.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

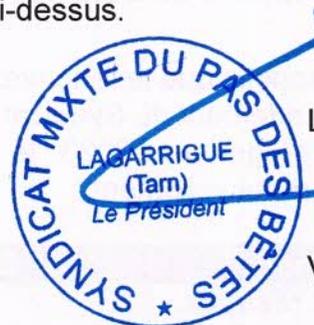
- Article 1 : Approuve le projet et son plan de financement tel que présenté par Monsieur le Président.
- Article 2 : Approuve le principe du recours à l'emprunt.
- Article 3 : Autorise Monsieur le Président, à signer l'ensemble des documents, des prêts et d'une façon générale effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette opération.
- Article 4 : Décide d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à l'unanimité, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance,

Jean-Louis BATTUT,



Le Président,

Vincent COLOM